



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance dépendance

Question écrite n° 58316

Texte de la question

Mme Isabelle Bruneau attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur les difficultés rencontrées par de nombreuses personnes âgées pour bénéficier de leur assurance dépendance. En effet, de plus en plus de personnes décident de souscrire une assurance dépendance afin de pouvoir être couvertes en cas de perte d'autonomie. Cependant, la plupart de ces contrats prévoient un délai de franchise d'environ 3 mois. C'est-à-dire qu'après la déclaration de la perte d'autonomie, l'assureur attend 3 mois pour commencer à prendre en charge l'assuré. Ainsi, les assureurs retardent le versement de la rente au moment où les assurés en ont le plus besoin. Aussi, elle demande au ministre s'il entend encadrer ces contrats afin que les délais de franchise soient interdits.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Bruneau](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58316

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5399

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)